

38^{EMES} ASSISES NATIONALES DU CNAEMO

14 - 15 - 16 MARS 2018

CASINO DE
BIARRITZ



CNAEMO

CARREFOUR NATIONAL
DE L'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU DIVERSE

PROGRAMME



LE PROJET POUR L'ENFANT
— OU LE PARADOXE DE L'INTERMITTENCE... —



WWW.CNAEMO.COM



ILLUSTRATIONS MIE DE PAGE / FANC - KODISTRIK

MOTS DES OFFICIELS...

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CNAEMO

Nous sommes très heureux de vous accueillir cette année pour nos 38^{èmes} Assises Nationales du CNAEMO au sein du Casino municipal de Biarritz où nous avons bien évidemment apporté le plus grand soin à la préparation de ce grand événement pour que vous y trouviez comme de coutume le plus grand intérêt.

C'est avec le concours de la Délégation Régionale Aquitaine, que la ville de BIARRITZ a été retenue et nous sommes fiers de vous accueillir dans cet endroit incroyable pour débattre autour d'un sujet fort et d'actualité : Le PROJET POUR L'ENFANT.

Outil phare des lois 2007 et 2016 réformant la Protection de l'Enfant et devant garantir plus de cohérence et de stabilité dans les parcours des enfants en Protection de l'Enfance, ce nouvel outil doit pouvoir s'inscrire dans une meilleure prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant et un meilleur respect de ses droits.

Toutefois, il n'en reste pas moins que des zones d'ombre subsistent quant à son application par l'ensemble des professionnels de Protection de l'Enfance.

Dès lors, le CNAEMO en tant qu'organisateur et acteur de débats et ayant un rôle fort à jouer a souhaité, à travers cette nouvelle disposition, porter la réflexion au plus haut point puisque cette dernière amène de fait à un changement dans les postures et pratiques professionnelles.

Interroger la notion de parcours, de continuité, de rupture, de stabilité et de sens ou encore de cohérence est ici de mise si nous voulons offrir à l'enfant la possibilité de trouver sa place dans nos interventions. A juste titre, le CNAEMO considère en effet, qu'un enfant n'est pas qu'un élève, n'est pas qu'un patient, n'est pas qu'en danger...

Il ne se réduit pas qu'à ce qu'un professeur, un psychologue ou un travailleur social perçoit. Nous nous devons de rester attentifs et de croiser nos regards dans l'intérêt de l'enfant accompagné. Mais cela nécessite bien sûr d'être empreint d'une volonté d'ouverture !

Ce sont autant de notions sur lesquelles nous pourrions échanger et débattre lors de ces trois jours d'Assises Nationales dont je suis convaincu qu'elles viendront nourrir davantage nos réflexions, enrichir nos débats et croiser nos regards pour construire ensemble une Protection de l'Enfance Juste.

Je tiens, par ailleurs, à remercier bien chaleureusement l'ensemble des élus institutionnels locaux et nationaux présents, toutes les institutions impliquées dans l'organisation de ce grand événement, les associations de Protection de l'enfance en Aquitaine : ADSEA 24, AGEF 33, ALPRADO 33, ASAE 40, ASFA 64, CIAE 64, OREAG 33, RENOVATION 33, SAUVEGARDE 47, et notamment la SEAPB 64 comme porteuse de projet ainsi que l'ensemble des composantes du CNAEMO : les Administrateurs, les Délégués régionaux, les membres des commissions et des délégations ainsi que les salariés du Siège sans oublier l'ensemble de nos partenaires.

Je vous souhaite d'excellentes journées à tous et de fructueux débats !

Salvatore STELLA



MONSIEUR LE MAIRE DE BIARRITZ

La Ville de Biarritz est heureuse d'accueillir les 38^{èmes} Assises Nationales du CNAEMO mais plus largement c'est le Pays Basque qui les accueille. Notre région fut en effet pionnière dans la protection de l'enfance avec la création dès 1948 de la Sauvegarde de l'Enfance du Pays Basque, association co-organisatrice de ces rencontres.

L'attention portée aux familles se traduit ainsi très tôt de façon opérationnelle par la mise en œuvre de la philosophie de l'Ordonnance de 1945, pour s'épanouir avec l'Ordonnance de 1958 et le fameux article 375 du Code Civil. Un demi-siècle plus tard, la loi du 4 mars 2007 précisa que chaque enfant devait bénéficier d'un projet élaboré pour lui, tandis que la loi du 14 mars 2016 modifiait la perspective générale de la Protection de l'Enfance, l'enfant étant désormais au cœur de sa mission. Un tel glissement méritait de servir de thème à des journées d'étude.

Mais les lois ne se mettent pas d'elles-mêmes en mouvement, elles nécessitent une mobilisation des acteurs. Ces journées seront ainsi l'occasion d'échanges sur le thème central du Projet pour l'Enfant et je ne doute pas que ces échanges permettront aux différents acteurs de la Protection de l'Enfance réunis dans notre ville d'enrichir leur pratique car la visée de tout texte législatif est bien celle de son effectivité.

Beaucoup de travail attend donc les congressistes ; j'espère néanmoins qu'ils trouveront le temps de mieux connaître notre ville et peut-être découvrir notre beau Pays Basque.

Je remercie chaleureusement les organisateurs pour leur implication et je souhaite à tous d'excellentes assises.

Michel VEUNAC

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Je suis heureux de vous accueillir dans les Pyrénées-Atlantiques et je vous souhaite la bienvenue à Biarritz pour la tenue des 38^{èmes} Assises 2018 du Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert.

Plus de 3 300 mineurs sont concernés dans notre Département par les dispositifs de protection de l'enfance. Je mesure la responsabilité qui est la mienne en ma qualité de Président de Conseil Départemental. Parmi toutes les missions qui m'incombent, celle qui consiste à garantir la protection des enfants et à contribuer à leur épanouissement, constitue la plus noble et la plus importante des responsabilités. Madame Annick Trounday-Idiart, Déléguée à l'enfance, à la famille, à la prévention et à la santé, apporte son entier engagement à mes côtés au service des enfants. Je sais à quel point tous les acteurs, élus, directions, professionnels de terrain sont engagés auprès de ces jeunes et de leurs familles dans un contexte sociétal et environnemental en mouvement permanent, source de ruptures et de pertes de repères.

Il y a deux ans déjà, jour pour jour, que la Loi du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'Enfant nous incite à repenser nos pratiques professionnelles, nos modes de prise en charge, à innover dans les modalités d'accueil et à inventer de nouvelles réponses. Ces réflexions sont d'ailleurs menées actuellement dans le cadre de notre futur schéma enfance famille santé publique 2018-2022, travaux que je souhaite participatifs.

Depuis deux ans, nous avons porté un nouveau modèle départemental de l'action sociale qui s'appuie sur trois piliers : proximité aux usagers, transversalité pour favoriser l'approche globale des besoins et co-construction des réponses.

La Protection de l'Enfance a toute sa place dans cette dynamique de transversalité et le partenariat entre professionnels est essentiel pour une intervention efficace. A ce titre, je tiens à saluer le travail que les trois associations d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) du département ont réalisé en interne qui a abouti dans un premier temps à l'élaboration d'un référentiel d'intervention commun. Dans le même esprit, parallèlement à ces travaux, les professionnels des SDSel ont réalisé un référentiel de l'Action Educative à Domicile (AED). La mise en commun de ces travaux s'est traduite par la création d'un protocole visant à harmoniser la complémentarité de vos interventions dans les familles, pour soutenir la lutte contre les ruptures de prise en charge et sécuriser le parcours des enfants et de leur famille.

Je forme le vœu que cet exemple d'action, menée dans un esprit de coopération et de reconnaissance mutuelle, inspire vos travaux.

Projet pour l'Enfant, stabilité des parcours, coordination des interventions : autant d'enjeux qui doivent nous inciter à faire preuve d'humilité car aucun d'entre nous ne peut réussir seul. C'est en agissant tous ensemble aux côtés des parents, que nous formerons une véritable communauté éducative réellement en mesure de prendre soin de l'enfant.

Jean-Jacques LASSERRE

LES PRÉSIDENTS DES ASSOCIATIONS ORGANISATRICES

Le thème choisi «un Projet pour l'Enfant ou le Paradoxe de l'Intermittence...» s'inscrit dans le prolongement de la loi du 14 mars 2016, relative à la protection de l'enfant qui prévoit que chaque enfant doit bénéficier d'un projet élaboré pour lui. Nous sommes heureux de vous recevoir au Pays Basque pour réfléchir aux attendus et aux incidences de cette mesure législative.

Dix associations ont uni leurs forces pour vous accueillir à Biarritz.

Biarritz, autrefois, port de pêche à la baleine, puis destination mondaine pour les aristocrates et les grands financiers, est devenue un symbole de villégiature. Cette ville est aussi ambassadrice d'un pays où l'homme, sa terre et sa langue sont profondément unis.

Nous vous souhaitons de belles Assises autour de débats et de réflexions solidement préparés.

Merci beaucoup à toute l'équipe d'organisation des Assises pour cet énorme travail de réflexion, de négociation et d'installation pour faire de ce congrès un grand moment pour vous. «Milesker ainitz deneri».

Jean-Pierre MOINIER,
Président SEAPB,

Représentant les Présidents des Associations Organisatrices



LE PROJET POUR L'ENFANT OU LE PARADOXE DE L'INTERMITTENCE...

LA DELEGATION REGIONALE AQUITAINE DU CNAEMO

Le Groupe Régional « Aquitaine » s'inscrit depuis plusieurs années dans une dynamique qui fédère l'ensemble des associations exerçant des mesures d'AEMO et d'AED. La continuité et la régularité des rencontres de travail ont permis de débattre, partager et bâtir des réflexions autour de nos pratiques et de leurs enjeux.

La participation des différents métiers au sein du Groupe Régional « Aquitaine » composé de travailleurs sociaux, cadres de Direction et psychologues, garantit, au travers de cette collégialité, une richesse pour nos réflexions.

Fort de l'expérience des Assises de Bordeaux en 2012, le Groupe Régional « Aquitaine », engagé autour d'actions militantes relatives à la Protection de l'Enfance et aux évolutions en cours, a souhaité renouveler cette belle aventure collective.

C'est donc avec plaisir que les associations impliquées autour de cette manifestation vous accueillent pendant ces trois jours, dans un des lieux phares de notre belle région.

Des temps fructueux de réflexions communes, pimentés de chaleureuses festivités sont au programme.

ONGI ETORRI !!!!

UN GRAND MERCI A NOS PARTENAIRES DURANT CES ASSISES NATIONALES DU CNAEMO



« Garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits... », telle est la nouvelle visée de la protection de l'enfance instituée par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, définie jusqu'alors comme un soutien à la fonction parentale. La loi précise une disposition de 2007 à savoir que « chaque enfant doit bénéficier d'un projet élaboré pour lui » visant à répondre à ses besoins, à lui assurer une stabilité de vie, à tenir compte de ses liens affectifs et à se préoccuper de son devenir lorsqu'il atteint la majorité.

Ainsi, à l'instar des obligations faites aux parents, le dispositif de protection de l'enfance doit, depuis 2016, garantir la prise en compte des besoins fondamentaux des enfants qu'il accompagne, les satisfaire et respecter leurs droits. Est-ce à dire que les dispositions législatives antérieures étaient insuffisantes ? Les besoins des enfants, pourtant fondamentaux, et leurs droits étaient-ils négligés par le dispositif de protection de l'enfance ? Ou assiste-t-on à un nouveau mouvement de balancier, propre au secteur, entre droits des parents et besoins des enfants ? Au-delà, la loi semble poursuivre un autre but : celui de préciser très concrètement les attendus de la protection de l'enfance et de rendre plus pragmatique l'ensemble du dispositif.

Le projet pour l'enfant est l'outil à disposition des intervenants pour se (re) centrer sur la situation et les besoins de l'enfant. Identifiées comme tels, la stabilité du parcours en protection de l'enfance, la cohérence des décisions et des interventions des services, la prise en compte de la réalité de ses liens affectifs guideront nécessairement l'élaboration du PPE.

Peu mis en œuvre par les départements depuis 2007, le PPE est l'une des mesures phares de la loi de 2016, en témoigne le décret d'application qui lui est consacré ; pourtant, le PPE conserve des zones d'incertitudes quant à ses modalités de mise en œuvre par le chef de file de la protection de l'enfance mais aussi quant à ses opérateurs, ses garants, son contenu et ses effets.

Plus globalement, cette disposition interroge la notion de parcours et de stabilité en protection de l'enfance, alors même qu'un parcours de vie est rarement linéaire et souvent jalonné d'aléas. Les accompagnements d'enfants ou de jeunes en difficultés sont assurés par une multiplicité de professionnels. Cette diversité constitue certes une richesse, mais peut devenir un parcours du combattant dès lors qu'elle n'est ni coordonnée, ni portée par des intervenants empreints d'une volonté d'ouverture à une posture et à des pratiques professionnelles différentes. Créer du lien avec l'enfant, avec sa famille, n'est-ce pas être soi-même en lien ?

Une évidence aujourd'hui : personne ne tient à temps plein, ni les jeunes, ni les parents, ni les institutions... mais tout le monde peut tenir un peu pour garantir justement une stabilité, même dans la rupture. La continuité pour l'enfant, c'est le sens des actions mises en œuvre au service de son parcours de vie. La continuité pour l'intervenant, c'est la cohérence des actions mises en œuvre à plusieurs.

Pour ses Assises 2018, le CNAEMO prend résolument le parti d'interroger les notions de parcours, de projet et de stabilité. Non pas dans l'absolu, mais à la lumière des travaux engagés sur les besoins fondamentaux des enfants, de la réalité des pratiques et du regard des personnes accompagnées... Ce n'est qu'ainsi qu'il pourra continuer d'interpeller les acteurs pour avancer ensemble vers une protection de l'enfance toujours plus juste.

MERCREDI 14 MARS 2018

MATIN

- 8h30** Accueil des congressistes
- 9h15** Discours des Officiels :
Jean-Pierre MOINIER, Président du SEAPB, Représentant du Groupe d'Organisation des Assises, Michel VEUNAC, Maire de Biarritz, Jean-Jacques LASSERRE, Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, Salvatore STELLA, Président du CNAEMO.
- 10h00** Position du CNAEMO : *Cécile DELHOMME, Administratrice du CNAEMO*
- 10h05** « A qui profite la loi ? »
La protection de l'enfant a bénéficié d'une récente réforme législative à travers la loi de mars 2016. L'analyse socio-juridique des institutions et des acteurs permettra d'en comprendre les enjeux et nous éclairera sur la question des valeurs et des modifications traduites dans ce texte. Robert LAFORE, Professeur des universités à Sciences Po – Bordeaux.
- 10h55** Animation par La Tabatière d'Abondance
- 11h10** Pause
- 11h25** Vignette Clinique : *Par la Délégation Régionale Midi-Pyrénées*
- 11h40** « Besoin d'enfance, besoins de l'enfant »
Les besoins de l'enfant s'envisagent. Ils s'envisagent, parce qu'il ne s'agit pas de dresser un inventaire des besoins mais de rapporter les besoins d'un enfant à une histoire, son histoire, pour leur donner un visage, le visage de cet enfant, une réflexion sans laquelle les besoins ne prennent aucun sens. Fabrice ZANELLO, Pédiopsychiatre - Centre de Guidance de l'ACSEA – Caen.
- 12h30** Repas
- APRES-MIDI**
- 14h00** Activités du CNAEMO
- 14h30** « Quelle place fait-on à l'enfant en France ? »
Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, chargé d'évaluer l'application par les pays signataires de la Convention internationale des droits de l'enfant, a publié observations et recommandations à l'adresse de l'Etat français. De la situation désastreuse des enfants migrants, des fortes inégalités territoriales à l'interdiction demandée – et toujours pas appliquée – des châtiments corporels, c'est un tableau peu brillant que dessine le comité. Geneviève AVENARD, Défenseure des enfants auprès du Défenseur des droits.
- 15h25** Animation par La Tabatière d'Abondance
- 15h40** Pause
- 15h55** Vignette clinique : *Par la Délégation Régionale Ile de France*
- 16h10** « L'enfant et ses besoins, ici et ailleurs »
La notion de besoins de l'enfant semble constituer une « ligne de démarcation » entre le développement d'une « culture du devenir pour l'enfant » et les approches plus traditionnelles, où les besoins sont reliés aux interventions de « substitution », face aux manques et carences. Quels sont les effets générés par ces références et outils pour penser l'enfant ? Maria MAILLAT, Anthropologue de la famille et de l'aide sociale à l'enfance, Directrice du centre de formation ARTEFA.
- 17h00** Clôture
- 17h30** Pot d'accueil par la Municipalité de Biarritz – Lieu à définir

JEUDI 15 MARS 2018

MATIN

- 9h00** Position du CNAEMO : *Catherine QUENTIN, Administratrice du CNAEMO*
- 9h05** Vignette clinique : *Par la Délégation Régionale Normandie*
- 9h20** « Parcours en Institution ; trajectoires de vie »
Après une analyse de la notion de « parcours », des questionnements théoriques et pratiques qu'elle soulève, Claire GANNE nous présentera les résultats d'une étude sur la trajectoire d'enfants ayant été accueillis en centres maternels. Quels impacts, positifs ou négatifs, cet accompagnement a-t-il produit, au travers du regard des intéressés eux-mêmes ? Claire GANNE, Socio-anthropologue, créatrice du concept d'« Enfantalité » - Paris Nanterre.
- 10h20** Animation par La Tabatière d'Abondance
- 10h35** Pause
- 10h50** « Le parcours de l'enfant n'est pas un long fleuve tranquille ! »
Le projet pour l'enfant est une disposition légale. Cet outil laissera-t-il une place à l'expression de la singularité du sujet ou ne sera-t-il qu'un instrument technocratique ? Quelles seraient les conditions éthiques à mobiliser par les professionnels pour que le PPE participe à l'amélioration des difficultés rencontrées par les familles ? Philippe LACADEE, Psychiatre, psychanalyste – Bordeaux.
- 11h50** Vie nationale du CNAEMO
Carrefour d'Observation de Ressources et de Recherche (CORR) du CNAEMO
- 12h05** Les Trophées du CNAEMO de la meilleure recherche en Protection de l'Enfance 2018
- 12h30** Repas
- APRES-MIDI**
- 14h00** Table ronde : « Le PPE : défi ou imposture ? »
Bénéficiaires et intervenants de la protection de l'enfant partageront leurs expériences et les questions que leur renvoie le projet pour l'enfant à la fois sur le fond et dans sa mise en œuvre. Cet outil ne permet-il pas de concilier les intérêts et les points de vue, même divergents, autour de l'accompagnement de l'enfant ? Table ronde, animée par Michel BILLE, en présence de :
- Fabienne CARRERE-CAMADRO, éducatrice spécialisée à l'association A.L.Prado co-animatrice du groupe « pause parents ».
 - Ana TORRES-BLOT, membre du groupe « Pause parents ».
 - Christophe TANCREZ, membre du groupe « Pause parents ».
 - Sophie VIGNAUD, juge des enfants à Agen.
 - Ludovic MARECHAL, directeur enfance famille de la Moselle.
 - Abdelali FAHIME, directeur général du CMSEA de la Moselle.
- 15h25** Animation par La Tabatière d'Abondance
- 15h40** Pause
- 15h55** Vignette Clinique : *Une expérience de co-formation avec ATD Quart Monde*
- 16h10** « Nouvelles pratiques et nouvelles postures en protection de l'enfant »
La loi du 14 mars 2016 ouvre la voie à d'autres façons de travailler en protection de l'enfance. Parmi quelques pratiques centrées sur le pouvoir d'agir, explorons les conférences familiales dont les plans d'action ressemblent de près à un Projet pour l'Enfant. Cette pratique a-t-elle dès lors un avenir en France ? Laurent SOCHARD, Psychosociologue, formateur - Angers.
- 17h00** Clôture
- 17h15** Assemblée Générale du CNAEMO
- 19h30** Soirée festive - Salle des ambassadeurs – Casino de Biarritz

VENDREDI 16 MARS 2018 MATIN

9h15 Position du CNAEMO : *Sandrine DAUTIGNY, Déléguée Générale du CNAEMO*

9h20 Vignette Clinique : *Par la Délégation Régionale Provence Alpes Côte d'Azur*

9h35 « Une enfance aux archives ! »

« Toute ma vie a été placée sous le signe des archives de l'Aide Sociale à l'Enfance. Trouver ma place à bientôt 40 ans, c'était aussi essayer de retrouver le fil conducteur de ma biographie personnelle, d'un récit. » Sofia AOUINE retrace son parcours d'enfant confié à l'assistance publique.

Témoignage de Sofia AOUINE, reporter et documentariste radio, interviewée par Jean LEBRUN, producteur de « La marche de l'histoire » sur France Inter.

10h35 Pause

11h50 Animation par La Tabatière d'Abondance

11h05 « Du Projet pour l'Enfant au projet politique... »

Le rapport Bourguignon de 2015 dresse le constat d'un travail social en quête de sens et qui n'aurait plus de projet. Aujourd'hui, il n'y aurait que des mesures, des dispositifs et des missions, se juxtaposant les uns avec les autres. Or, il y a urgence à redonner un projet politique au travail social si nous voulons que les professionnels se réapproprient le sens de la mission. *Vincent MEYER, Sociologue, Professeur des universités en sciences de l'information et de la communication – Université Nice Sophia Antipolis - Université Côte d'Azur.*

12h05 Clôture des Assises Nationales du CNAEMO 2018

Salvatore STELLA, Président du CNAEMO



ADSEA 24



AGEPEP 33



AL PRADO 33



ASAEL 40



ASFA 64



CIAE 64



SEAPB 64



OREAG 33



SAUVEGARDE 47



RENOVATION 33